

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03. 2023

Date d'impression : 28. 03. 2023

Modèle : 1

page: **1/8**

CHAPITRE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit :

Nom commercial : **GRILLE URINOIR**

UFI : RH00-T0E8-F00E-S8A5

Numéro CAS : Ne s'applique pas au mélange.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Désodorisant pour urinoir (Fresh, OZONIC)

Utilisations déconseillées : Non défini. Pour l'usage prévu uniquement. Ne pas consommer par voie orale.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification [REGLEMENT (CE) N° 1272/2008] Aucun requis

Les effets physiques indésirables les plus importants :

Le mélange n'est pas inflammable, est combustible. La décomposition thermique à haute température ou la combustion peut libérer une variété de produits, des hydrocarbures simples aux gaz toxiques ou irritants, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. Empêcher de chauffer ou de brûler.

Les effets indésirables les plus importants sur la santé humaine :

Le mélange contient des produits chimiques qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée (rougeur, dermatite). Les personnes sensibles doivent éviter le contact avec le mélange. Le mélange, qui est le produit imprégné, contient des substances irritantes pour les yeux et la peau, sous la forme utilisée, elles ne signifient aucun danger important. Lors d'une inhalation de longue durée, cela peut provoquer des maux de tête. Éviter l'exposition par inhalation de longue durée. Conservez précieusement le mode d'emploi.

Les effets négatifs les plus importants sur l'environnement sont les suivants :

Le mélange contient une petite quantité de produits chimiques, qui sont classés comme dangereux pour la vie aquatique. La forme utilisée du produit ne présente aucun risque pratique pour l'environnement. Conservez le droit de vote des utilisateurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 2/

instructions pour protéger le milieu aquatique.

Le texte complet de la classification et des mentions de danger figure à l'article 16.

2.2 Eléments d'étiquette

Pictogrammes de danger	Aucun requis
Mot-indicateur	Aucun requis
Mentions de danger	Aucun requis

Conseils de prudence :

Prévention:

Aucun requis

Réponse:

Aucun requis

Informations supplémentaires sur l'étiquette :

Pas d'étiquette requise

Pour un usage professionnel uniquement.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ou toute substance qu'il contient ne répond pas aux critères relatifs aux composants PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII, aucun composé n'est inscrit sur la liste candidate à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006, aucun composé n'a été inscrit sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes ou identifié comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans les Règlement (UE) 2017/2100 ou règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne contient pas de composants classés comme persistants, bioaccumulables et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) de REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 3/

CHAPITRE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances : Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Préparation désodorisante en plastique solide à libération lente sous la forme d'un écran d'urinoir moulé. Il est fabriqué en thermoplastique pigmenté imprégné d'une composition parfumée et d'une couleur pour représenter le parfum.

Forme/Forme : L'écran pèse environ 56 g sous la forme d'un cercle avec des fentes ouvertes et des protubérances (17 cm de diamètre environ).

Substance chimique	Contenu [%]	N° CAS	N° CE	N° d'index
Éthylène-acétate de vinyle ; copolymère	60-80	24937-78-8	Non donné	Non donné

Composants dangereux :

Nom chimique	CAS-Nr. REACH rég.	(RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)	Concentration [%]
acide oxyacétique iso- amylique	67634-00-8	H302Toxicité aiguë par voie orale (ATO)Catégorie 4 H315Corrosion/irritation cutanée (LME)Catégorie 2	0,1 - 1%
allylester		H330Toxicité aiguë par inhalation (ATI)1, 2	

Référence 01-2120795456-39-SXX

2,6-diméthyl-7-octen-2- ol	18479-58-8	H315Corrosion/irritation cutanée (LME)Catégorie 2 H319Lésions oculaires graves/irritation oculaire (EDI)Catégorie 2A	5-10%
-------------------------------	------------	---	-------

01-2119457274-37-SXX

2,4-diméthyl-4,4a,5,9b- 27606-09-3 Tétrahydroindeno [1,2-d] -1,3-dioxine (magnolan)		H302Toxicité aiguë par voie orale (ATO)Catégorie 4	1 - 5%
---	--	--	--------

Référence 01-2120234292-65-SXX

3-méthyl-5- phénylpentanol	55066-48-3	H302Toxicité aiguë par voie orale (ATO)Catégorie 4	5 -
-------------------------------	------------	--	-----

Référence 01-2119969446-23-SXX

2-phényléthanol	60-12-8	H302Toxicité aiguë par voie orale (ATO)Catégorie 4 H319Lésions oculaires graves/irritation oculaire (EDI)Catégorie 2A	0,1 - 1%
-----------------	---------	---	----------

01-2119963921-31-SXX

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03. 2023

Date d'impression : 28. 03. 2023

Modèle : 1

page: 4/8

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

- 4.1 Description des mesures de premiers secours :

En cas de complication de santé ou en cas de doute, consultez un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette au médecin. En cas de problèmes de santé, faites des soins de réanimation de base. Gardez la personne inconsciente en position de récupération, ne donnez rien par la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements spontanés, éviter l'aspiration de vomissements.

Inhalation:

En ce qui concerne la forme du produit, l'exposition par inhalation est improbable. Emmenez la personne affectée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires (manque d'oxygène, respiration irrégulière), appliquez la respiration artificielle. En cas de problèmes respiratoires de longue durée, consultez un médecin.

Contact avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique, consulter un médecin.

Contact visuel :

Le contact visuel est improbable. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Rincez abondamment les yeux grands ouverts à l'eau, du canthus interne vers l'extérieur, principalement l'espace sous les paupières.

Ingestion:

Possibilité d'ingestion limitée en raison de la forme du produit et de la difficulté à mâcher et à ingérer. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, rincer abondamment la bouche à l'eau. Consultez un médecin.

- 4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Le mélange contient des produits chimiques qui peuvent provoquer une réaction cutanée sensibilisante ou allergique (rougeur, dermatite). Les personnes sensibles doivent éviter le contact avec le mélange. Le mélange, qui est le produit imprégné, contient des substances irritantes pour les yeux et la peau, sous la forme utilisée, elles ne signifient aucun danger. Lors d'une inhalation de longue durée, cela peut provoquer des maux de tête.

- 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'utilisation habituelle et si le respect des instructions d'utilisation ne présente aucun danger pour la santé, un traitement médical immédiat n'est pas nécessaire. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le mélange n'est pas inflammable. Utilisez des moyens d'extinction adaptés au feu environnant (poudre sèche, CO₂, mousse, pulvérisation d'eau, brouillard).

Moyens d'extinction inadaptés : Aucun

- 5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique à haute température ou la combustion peut libérer une variété de produits, des hydrocarbures simples aux gaz toxiques ou irritants, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. Ne pas respirer les produits de décomposition.

- 5.3 Conseils pour les pompiers :

Des vêtements de protection complets doivent être portés avant d'entrer dans un espace de feu confiné. Le port d'un appareil respiratoire autonome doit être porté.

Autres informations : Contrôlez les eaux de ruissellement en les confinant et en les gardant hors des cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières en cas de rejet accidentel. Respectez les exigences de sécurité habituelles, évitez tout contact avec la peau.

- 6.2 Précautions environnementales

Les déversements ou les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés immédiatement à l'Agence de l'environnement ou à tout autre organisme de réglementation approprié. Le mélange de parfum n'est pas lavé dans l'eau. Éviter ou minimiser la création de contamination de l'environnement. Respectez les exigences habituelles en matière de protection de l'environnement.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En ce qui concerne la forme du produit, la libération est improbable. Empêcher de rejeter le produit inutilisé dans l'environnement.

- 6.4 Référence à d'autres sections :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 5/

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :
Tenir à l'écart des flammes directes, du feu ouvert et du chauffage. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, utiliser un équipement de protection individuelle. Respectez les instructions sur l'étiquette. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans la zone de travail. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après utilisation et avant de faire une pause ou de manger. Respectez les mesures d'hygiène générales pour la manipulation.
- 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités :
Conserver dans des conditions fraîches et sèches dans les récipients d'origine à une température maximale de 30° C. Tenir hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Conservez les instructions de l'utilisateur.
Limites de quantité dans des conditions de stockage : non indiquées
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Désodorisant pour urinoir.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle : Non établis
- 8.2 Contrôles d'exposition :
Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Respectez les instructions sur l'étiquette. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans la zone de travail. Respectez les mesures d'hygiène générales pour la manipulation. Après le contact avec la peau, laver soigneusement.
Adapter l'équipement de protection individuelle à la nature du travail.
- Protection des yeux et du visage :
Le contact visuel est improbable, la protection oculaire n'est pas nécessaire.
 - Protection de la peau :
Évitez tout contact prolongé avec la peau. Lavez soigneusement la peau affectée.
 - Protection des mains :
Des gants de protection sont recommandés pour le contact avec la peau pour les personnes sensibles. – Suivre les recommandations du producteur. Le matériau doit être résistant aux substances du mélange. Testez avant la première utilisation. Changez les gants abîmés.
Les personnes sensibles et les personnes allergiques doivent éviter tout contact cutané avec le produit.
 - Protection respiratoire :
Ce n'est pas nécessaire.
 - Risques thermiques : Non définis.
Contrôle de l'exposition environnementale
Respectez les exigences habituelles en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base
- État physique : Écran d'urinoir thermoplastique infusé d'huile parfumée
- Couleur: BLEU/ORANGE/ROUGE/VERT/JAUNE/VIOLET
- Odeur: Frais, OZONIQUE
- Point de fusion/point de congélation : Cca 70 °C
- Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition :
- Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) : Le mélange n'est pas inflammable
- Limite inférieure et supérieure d'explosivité : Limite supérieure (% vol.) : Le mélange n'est pas explosif.
- Limite inférieure (% vol.) : --
- Point d'éclair : Non appliqué
- Température d'auto-inflammation : Le mélange n'est pas inflammable
- Température de décomposition : Non déterminée
- pH: Indéterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 6/

Viscosité cinématique (cinématique 40 °C) : Non
déterminée Solubilité : Dans l'eau – insoluble
Dans les matières
grasses – non déterminé Coefficient de partage n-
octanol/eau : Non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 7/

Pression de vapeur (à 20 °C) : Indéterminée/applicable

Densité et/ou densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur relative (à 20 °C) : Non
déterminée Caractéristiques des particules :

Pas de particules
définies

9.2 Autres informations : Aucune

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Si les instructions de l'utilisateur sont suivies, il n'y a aucun risque de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique :

Le mélange est stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions prévues d'entreposage et de manutention de température et pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

En suivant les instructions d'utilisation recommandées, il n'y a pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter :

Températures très élevées, flammes nues, contact avec des matériaux incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts. Évitez tout contact avec les produits chimiques ménagers habituels.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition dans les conditions habituelles. Décomposition thermique à haute température ou en combustion peut libérer une variété de produits, allant des hydrocarbures simples aux gaz toxiques ou irritants, y compris le carbone, monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le mélange comprend une petite quantité de produits chimiques parfumés volatils qui peuvent contenir de petites quantités de substances qui peuvent provoquer une réaction allergique, sont nocives en cas d'ingestion et si elles sont sur la peau, irritantes pour les yeux et la peau. En ce qui concerne la forme du produit, il constitue un risque pour la santé humaine.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Le mélange n'est pas classé comme toxique aigu par quelque mode d'exposition que ce soit.

Corrosion/irritation de la peau :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires/irritations graves :

Le mélange est classé comme irritant pour les yeux, catégorie 2.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le mélange est classé comme sensibilisant à la peau, catégorie 1. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Le mélange contient des produits chimiques qui peuvent provoquer une réaction cutanée sensibilisante ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: **8/**

allergique (rougeur, dermatite). Les personnes sensibles doivent éviter le contact avec le mélange. Le mélange, qui est le produit imprégné, contient des substances irritantes pour les yeux et la peau, sous la forme utilisée, elles ne le font pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

page: 9/

n'importe quel danger. Lors d'une inhalation de longue durée, cela peut provoquer des maux de tête.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information spécifique n'a été établie concernant le produit.

12.1	Toxicité	Le mélange d'imprégnation contient des substances qui sont classées nocifs pour les organismes aquatiques. Le produit n'est pas classé cause de l'état physique, article 9, paragraphe 5 du règlement (CE) n° 1272/2008. La fuite est improbable.
12.2	Persistance et dégradabilité	Indéterminé/applicable
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Indéterminé/applicable
12.4	Mobilité dans le sol	Indéterminé/applicable
12.5	Résultats de l'évaluation du PBT et du vPvB	Le mélange ne contient pas de composés PBT et vPvB.
12.6	Propriétés perturbatrices endocrinien	Le mélange ne contient aucune substance identifiée comme ayant des effets endocriniens perturber les propriétés.
12.7	Autres effets indésirables	Empêcher la fuite d'une plus grande quantité de mélange. Évitez d'entrer dans le les drains, le sol et les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets Éliminez-les conformément aux exigences des autorités locales, par exemple, pour les produits usagés, avec les ordures ménagères. Traitement des conteneurs : Éliminer conformément à la réglementation nationale, dans le système de tri sélectif ou de déchets communaux.
------	--

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Informations de base pour le transport :

Transport dans des conteneurs appropriés. Respectez l'étiquetage prescrit.

Le transport du mélange n'est pas réglementé après ADR, RID, ICAI/IATA, IMDG.

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Indéterminé
14.2	Désignation officielle de transport UN	Non déterminée
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non déterminée
14.4	Groupe d'emballage	Indéterminé
14.5	Risques pour l'environnement	Non déterminés
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	Non déterminé
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Indéterminé.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (CLP et amendements).
- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) et ses amendements.

Remarquer:

Les réglementations énumérées ci-dessus ne sont que des directives de base dans cette fiche de données de sécurité. D'autres réglementations supplémentaires, qui peuvent s'ajouter à celles ci-dessus, peuvent exister. Nous nous référons aux lois et directives nationales, locales et internationales qui peuvent différer selon le pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRILLE URINOIR

Date d'émission : 18. 03.

Date d'impression : 28.

Modèle : 1

Page : **8/8**

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des déclarations H visées aux articles 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une grave irritation des yeux. H330 Mortel en cas d'inhalation.

Abréviations utilisées dans cette fiche de données de sécurité :

Flam. Liq. 3 – Liquides inflammables, catégorie 3

Aiguë Tox. 4 – Toxicité aiguë, catégorie 4

Irritation de la peau. 2 – Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2

Skin Sens. 1 – Sensibilisation respiratoire/cutanée, catégorie 1

Irritation des yeux. 2 – Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Aquatique aiguë 1 – Danger aquatique aigu, catégorie 1

Aquatique chronique 1, 2, 3 – Danger aquatique à long terme, catégorie 1, 2, 3 PBT – vPvB persistant, bioaccumulable et toxique – très persistant et très bioaccumulable

DL50 – Dose létale, 50 %

ADR – Accord sur les marchandises dangereuses par route – Europe

Le mélange ne doit être utilisé qu'aux fins définies au point 1.2. Les utilisations finales spécifiques sont hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable d'adapter les informations de cette fiche de données de sécurité aux directives et réglementations locales. La fiche de données de sécurité décrit le produit du point de vue de la sécurité. Ces informations ne sont pas les informations techniques sur le produit.

Instructions pour la formation et autres mesures :

Fournir des informations, des instructions et une formation adéquates

aux opérateurs. Sources d'information : Données du fournisseur et

bases de données toxicologiques.

Modifications des révisions : Révision périodique. Adaptation au règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

Déclaration:

Cette fiche de données de sécurité contient des informations jugées correctes. Il ne doit être utilisé qu'à titre indicatif. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit. Notre société et ses sociétés affiliées ne seront pas responsables des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. L'utilisateur est responsable du traitement conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences des normes en vigueur, de l'OSHA Hazard Communication Standard (HCS) et des réglementations légales européennes. Le mélange est classé selon les critères figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.